

Réf: Dossier 271213

Avis de constitution

SOCIETE « ARSER-VISION » en abrégé « ARMEL-SERVAIS »

Siège ABIDJAN COMMUNE DE MARCORY REMBLAIS
NON LOIN DE LA ROCHELLE, LOT: 44, ILOT: 41, Lot 44, Ilot
41

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/11/2023, et enregistrés au CEPICI le 29/11/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARSER-VISION » en abrégé «
ARMEL-SERVAIS »

Objet : • TOUS TRAVAUX D'IMPRIMERIE.
Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 500,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COMMUNE DE MARCORY REMBLAIS
NON LOIN DE LA ROCHELLE, LOT: 44, ILOT: 41, Lot 44, Ilot
41

Dirigeant(s) M GUEI VIANEY ARMEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-13468 du 14/12/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°88370/GTCA/RC/2023 du 14/12/2023

